



Priorités pour Bergen

NOTE APPROUVEE AU CF DU 19 AVRIL 2005

1 INTRODUCTION

Evitons de faire montre d'une componction hypocrite lorsque nous traitons un sujet tel que la création de l'espace européen d'enseignement supérieur. Il ne s'agit plus d'attendre avec angoisse, prisonniers de notre petite Communauté, l'effroyable tempête qui risque de s'abattre sur son enseignement supérieur, ni même de regretter les dégâts alors que nous disposons de tous les senseurs nécessaires à prédire les réformes.

Le temps des résipiscences est désormais révolu, et nous nous devons non seulement nous préparer aux mouvements qui modifieront encore profondément notre système d'enseignement supérieur, mais plus encore, essayer de les canaliser pour tirer de l'énergie immense qu'ils entraînent des adaptations dudit système qui soit en accord avec nos objectifs.

Telle est l'optique de la présente note.

1.1 Contexte

La Fédération entretient une attention avunculaire à l'égard du Processus de Bologne : sans en avoir le moins du monde la paternité, elle propose une série d'orientations propre à faire mûrir ce processus, et de le transformer en objectifs aboutis dans leur préparation et prêts à être concrétisés.

Lors de la préparation à la Conférence de Prague, la Fédération avait exprimé ses regrets quant à la manière dont était géré le cours de ce processus, notamment dans la note *Harmonisation des cursus dans l'enseignement supérieur en Europe*, position qu'elle a adoptée le 15 mars 2001 :

« La FEF regrette, comme elle l'a déjà affirmé lors de la Déclaration conjointe des étudiants à Bologne, l'absence totale de consultation et de concertation des étudiants lors de la rédaction et de la définition des objectifs des déclarations de la Sorbonne et de Bologne. Ceci représente un écueil important en termes de transparence et de démocratie, d'autant plus que la FEF est une organisation représentative des étudiants reconnue au niveau communautaire. Au delà de la simple association des différents acteurs concernés, tout projet de réforme de l'enseignement supérieur doit faire l'objet d'un large débat public et démocratique sur ses missions et les moyens de les rencontrer. »

Néanmoins elle y prend une part active depuis ladite Conférence de Prague, notamment au sein d'ESIB, membre officiel du « *Bologna Follow-Up Group* », organe consultatif chargé de préparer les travaux et d'observer la mise en pratique du processus.

La Fédération participe au Processus de Bologne à tous ses niveaux d'action : depuis le conseil de département jusqu'aux conférences internationales, la FEF s'y implique activement. Cette implication est, jusqu'à présent, morcelée de part l'organisation même de la représentation étudiante. Il est temps que cela cesse, et que l'ensemble des délégués

étudiants impliqués dans le processus, c'est-à-dire nous tous, puissions agir de manière cohérente aux différents niveaux dans lesquels le processus aura un effet.

Dégager des pistes claires, des positions argumentées et complètes semble la seule solution permettant cette cohérence.

1.2 Méthode et objectifs

Puisque la Conférence de Bergen est sans cesse plus proche dans l'échéancier, il paraît évident aux auteurs de cette note d'insister sur la dimension globale et d'en consolider par là deux des piliers de la Fédération, à savoir le libre accès et le refinancement de l'enseignement supérieur. Mais il ne s'agit pas de s'en arrêter à cette approche, et cette note devra être sans cesse complétée, à la manière d'un cadavre exquis.

Financement de l'enseignement supérieur en Europe

2 REFUSER LA LOGIQUE DE L'ÉTUDIANT CONSOMMATEUR

Il est communément admis¹ que l'évolution du financement des institutions au sein des pays membres du Processus de Bologne passe par quatre phases :

- Financement négocié
- Financement basé sur les performances
- Financement basé sur les réponses aux appels d'offres
- Financement par l'étudiant « consommateur »

Dans cette section, nous détaillerons les dangers d'une telle évolution, et proposerons quelques alternatives.

2.1 Les quatre quadrants

Le schéma qui suit a été abondamment développé dans la littérature. Nous tenterons de le synthétiser² un maximum.

Le financement des institutions d'enseignement supérieur dans chaque pays membre doit s'envisager à la lumière de deux axes :

- L'axe gestion centralisée – gestion de type marché
- L'axe subsides – revenus

On peut dès lors définir quatre quadrants, correspondant à quatre approches (voir fig. 1)

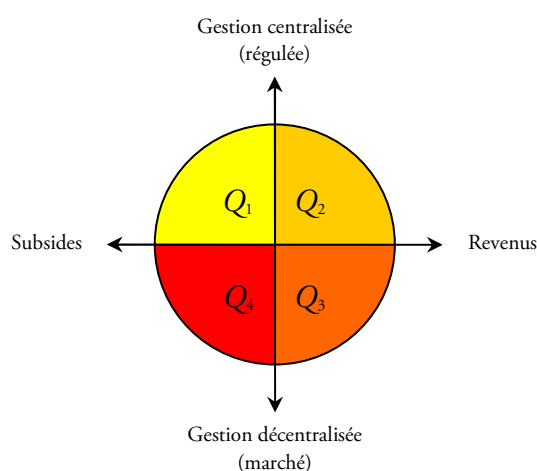


Fig. 1 – Optiques de financement des institutions

¹ Barr, N., *Financing Higher Education: Comparing the options*, London School of Economics, 2003 et l'excellent recueil d'articles Higher Education reforms : getting the incentive right, Netherlands Bureau for Economic Policy Analysis (CPB) et Center for Higher Education Policy Studies (CHEPS), Den Haag, SDU Uitgevers & Centraal Planbureau, 2001.

² Notre synthèse se base essentiellement sur le travail de Ben Jongbloed du CHEPS, notamment l'article *Funding higher education : options, trade-off and dilemmas*, Fullright brainstorm 2004 – New trends in Higher Education, 2004.

Le premier quadrant (Q_1) correspond à une gestion centralisée, planifiée par une autorité subsidiaire. Les subsides sont répartis entre les institutions sur base de négociations entre elles et avec l'autorité subsidiaire, et suivent un schéma reconduit annuellement. Les éventuelles modifications au budget des institutions sont débattues individuellement.

Le second quadrant (Q_2) correspond à un financement lié aux performances des institutions, par exemple au nombre d'étudiants qui réussissent leur année. Le système danois du « taximètre » est l'exemple par excellence. Dans ce système, les institutions reçoivent des fonds proportionnels au nombre de crédits (nombre de cours réussis pondéré) accumulés par les étudiants.

Le troisième quadrant (Q_3) indique un financement à l'institution qui, dans un domaine donné, propose les cours les plus compétitifs et les moins onéreux pour une agence de financement. Les fonds débloqués sont répartis sur base d'un appel d'offre, et font l'objet d'une contractualisation entre l'agence gestionnaire et les institutions. Ce contrat stipule des données telles que le niveau de qualification à atteindre par les étudiants, le niveau des frais d'inscription, etc.

Le quatrième quadrant (Q_4) est le modèle dit « de l'étudiant consommateur ». Dans ce modèle, l'étudiant possède de « bons d'enseignement » qu'il investit comme il le désire dans l'institution de son choix. Ces « bons d'enseignement » correspondent par exemple à un nombre d'années limité d'enseignement financé par l'état. Les cours fournis par les institutions correspondent à des produits, qui doivent se plier aux attentes du client.

La tendance que l'on peut dégager des réformes actuelles au sein de l'EHEA est clairement un passage progressif de Q_1 vers Q_4 , dans le sens horlogique.

2.2 Les limites de l'étudiant consommateur

Il semble évident que voir l'étudiant comme un consommateur permet de lui assurer des droits nombreux (qualité, prix réduit, ...) dans un système où la compétition crée l'émulation entre les institutions.

Mais ne nous y trompons pas : les risques de dérives sont nombreux.

Tout d'abord, il doit être évident que le savoir n'est pas, et ne sera jamais, une marchandise. Il est impossible de quantifier les connaissances, et dès lors difficile de parler de « rendement optimal » pour l'étudiant. Définir le savoir comme un bien de consommation risque fort de dévaloriser profondément les connaissances annexes aux simples compétences dont l'acquisition est l'objet principal du programme de cours.

Ensuite, valoriser la compétition entre institutions aura pour conséquence irrémédiable que celles-ci devront développer des stratégies leur permettant de (sur)vivre sur un marché. Ces stratégies peuvent impliquer des logiques de marketing risquant de nuire à la qualité de l'orientation des étudiants. Plus encore, deux tendances pourront majoritairement être suivies :

- Soit l'institution joue la carte de l'excellence, c'est-à-dire qu'elle se spécialise dans quelques domaines précis, assurant une formation très pointue et accessible à une élite intellectuelle et financière.
- Soit l'institution atteint une masse critique, c'est-à-dire qu'elle s'assure de subsister en atteignant une taille suffisante que pour brasser un nombre important d'étudiants de manière à garder un financement globalement stable.

Dans les deux cas, les conséquences risquent d'être dramatiques pour la société européenne. Clairement, cette dualisation des filières risque de créer plus qu'actuellement une société de classes, et de dévaloriser la valeur des diplômes des « institutions de seconde zone ».

Enfin, tous les étudiants ne partent pas avec des chances égales face au cursus dans l'enseignement supérieur. Les entraves à un bon déroulement dudit cursus sont nombreuses : problèmes financiers, sociaux, culturels, etc. Supposer que l'étudiant est un consommateur implique facilement de supposer que tous les étudiants sont en mesure d'user de leurs « bons d'enseignement » de la même manière. Or les entraves précitées empêchent l'égalité entre les étudiants. Un tel système est donc dangereux en terme d'équité.

2.3 De l'étudiant consommateur à l'étudiant acteur

La Fédération a toujours défendu l'image de l'étudiant acteur de son enseignement. Il nous semble que plus que d'une logique de « consommateur de services », passer à une logique d'étudiant « acteur de son cursus » est la seule voie permettant à l'étudiant un réel développement personnel. Concrètement, cela implique lutter contre les inégalités (sociales, culturelles et économiques), pour une promotion de la réussite et de la participation citoyenne au sein des décisions qui influenceront sur le cursus.

Il semble évident pour la Fédération que c'est à la collectivité d'assurer les coûts de la formation, et non pas à l'étudiant. Dans cette optique, considérer l'étudiant comme un consommateur de savoir ne peut s'envisager, puisqu'il est financé par la collectivité et non sur un fonds propre.

Nous refusons clairement une logique de compétition entre les institutions, car les risques liés à cette rivalité sont trop importants, tout en affirmant clairement qu'il s'agit pour les institutions de garantir la qualité des filières, l'accès à ces filières et la participation des étudiants aux décisions concernant l'institution et donc les filières.

3 CANALISER LES FINANCEMENTS PRIVÉS

La Fédération refuse l'idée d'un financement privé des institutions d'enseignement supérieur, au vu notamment des dérives possibles sur la qualité des formations et la diversité des filières d'enseignement. La seule solution envisageable pour un financement

privé est un mécénat pur, sous forme d'un fonds géré par l'Etat et redistribué entre les institutions selon les critères utilisés pour le partage des fonds de l'Etat.

Toute autre logique doit être combattue.

4 AUGMENTER LES EFFORTS EN MATIERE D'AIDES SOCIALES

De toutes les barrières à l'accès, les entraves financières et sociales sont parmi les plus prégnantes. Il convient de lutter efficacement contre ces entraves. Tour d'horizon européen...

4.1 Les disparités européennes

Il suffit pour se rendre compte des variations importantes en matière d'aides sociales de considérer les statistiques de pourcentage du PIB investi par chaque pays dans lesdites aides sociales.

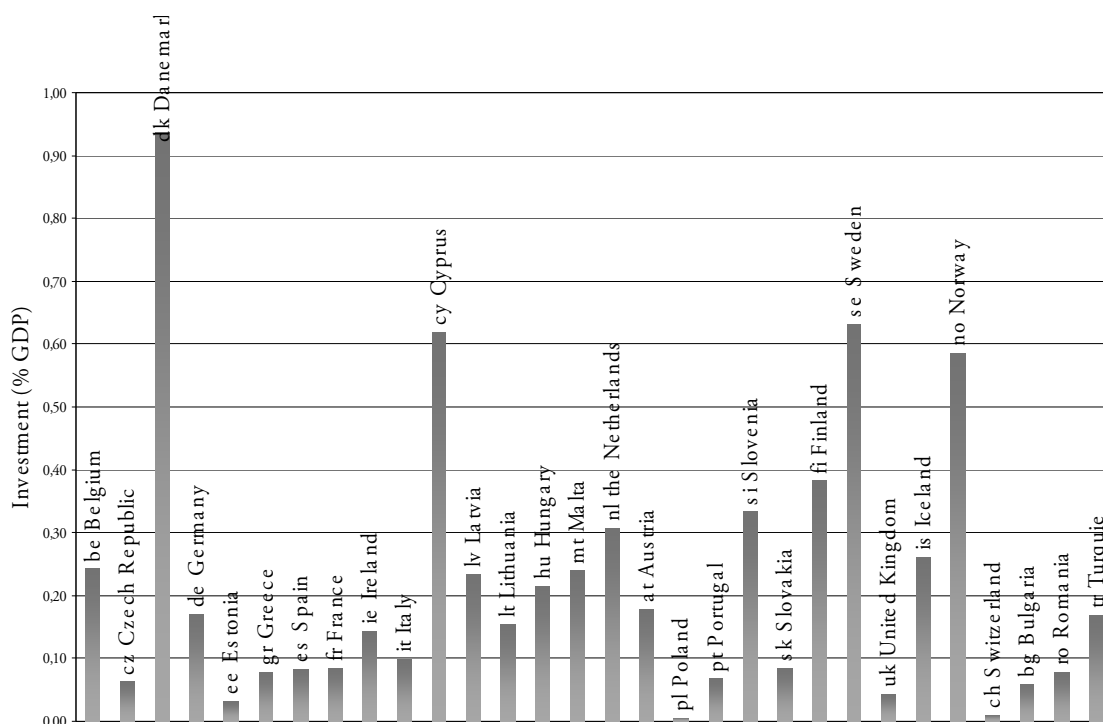


Fig. 2 – part du PIB investie dans les aides sociales pour plusieurs pays membres du processus de Bologne (Eurostat 2003)

D'autres exemples sont donnés dans l'enquête *Eurostudent 2000*. Ci-dessous est reproduit la table des revenus des étudiants dans quelques pays participant à cette enquête.

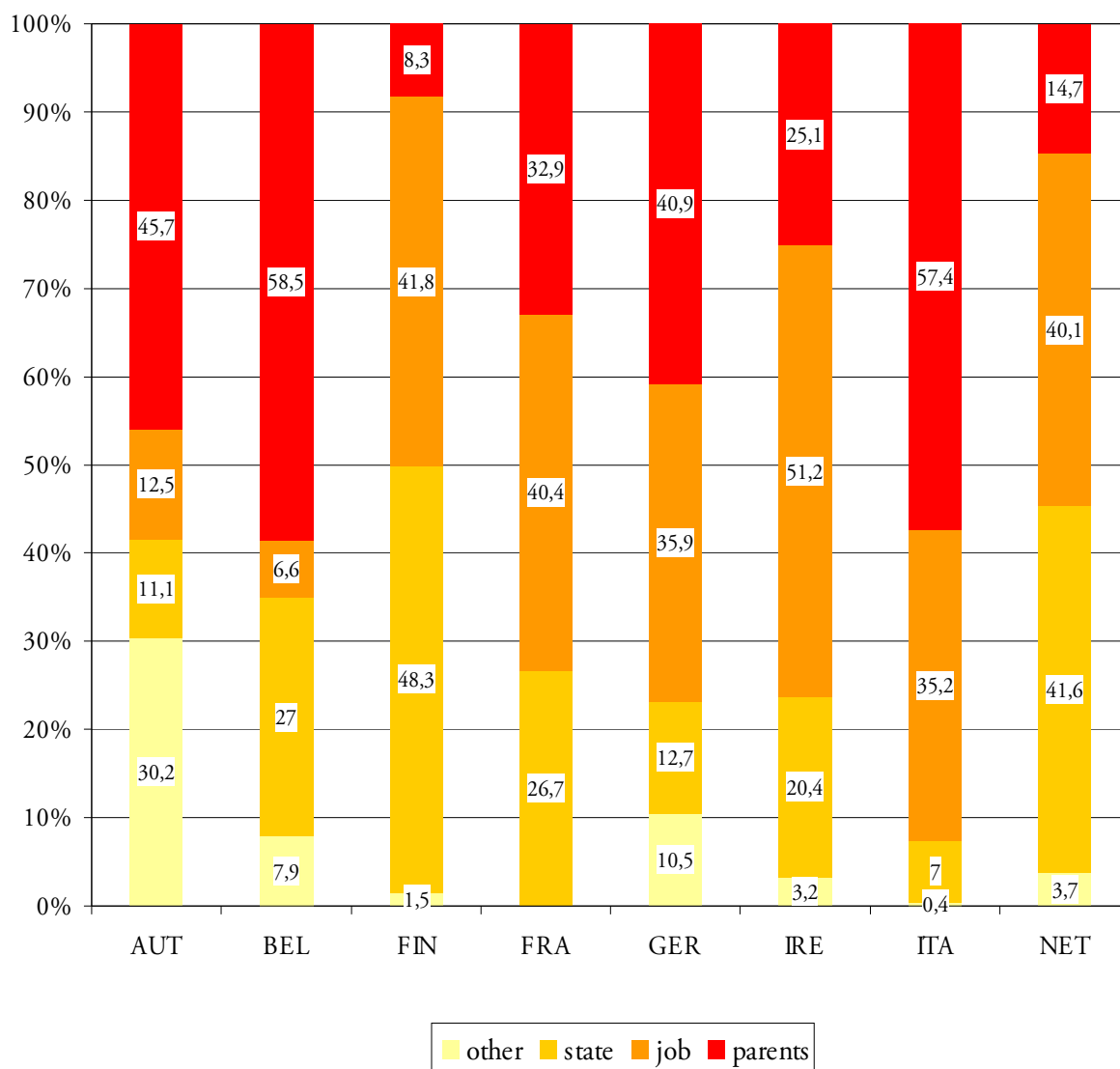


Fig. 3 - Sources of student cash income in % - students maintaining household (Source: Eurostudent 2000)

Il semble évident que, dans le cadre des réformes de Bologne, tout doit être fait pour harmoniser à la hausse l'intervention des états dans le financement des aides sociales. La Fédération s'engage à insister sur la nécessité de cette harmonisation, tant au niveau de l'investissement dans l'enseignement supérieur que, en particulier, au niveau des aides sociales.

4.2 Les modes d'octroi

La Fédération refuse la logique de prêt remboursable par l'étudiant. En effet, ce système ne peut s'envisager que dans la mesure où les déterminismes financiers sont supposés inexistants *a priori*. Or ces déterminismes sont une réalité, et tant qu'ils existeront, il ne peut être envisagé de système favorisant un étudiant bénéficiant d'un contexte économique plus favorable. La FEF insiste sur le fait que c'est à la société, et donc à la collectivité, d'assurer le financement de l'étudiant. Financer collectivement l'enseignement

supérieur est un choix politique clair : celui d'une société de savoir, démocratique et économiquement viable.

De plus, la Fédération considère que l'octroi des aides doit se faire avant tout sur base du profil socio-économique de l'étudiant, et d'une échelle d'intervention proportionnelle de manière à éviter les effets de pallier. Elle considère dans ce cadre que le développement de politiques ciblées de services sociaux permettant par exemple l'accès des personnes handicapées aux études supérieures doit être une priorité pour l'ensemble des pays signataires.

Enfin, la Fédération refuse les logiques de « privilège à l'excellence », telles qu'envisagées par la Commission Européenne, notamment dans le cadre de la réforme des bourses Erasmus et en ce compris Erasmus Mundus. Elle considère que vu les déterminismes socio-économiques et culturels préexistants, tout élitisme aura de fait comme corollaire une sélection sur base de critères inéquitables, comme, par exemple, le statut économique de l'étudiant.

Libre accès à l'enseignement supérieur *partout* en
Europe

5 LE LIBRE ACCES

Dans la Motion « biréacteur » dite « les 4 piliers de la FEF » du 4 février 1997, la Fédération définit ce qu'elle entend par libre accès :

« La FEF demande la liberté d'accès à l'enseignement supérieur pour de nombreuses raisons. Parmi celles-ci, on peut en mettre au moins trois en évidence.

La première raison est évidemment la question de la justice sociale. Il est indispensable que chacun, quelle que soit son origine sociale et culturelle, quels que soient ses moyens financiers puisse avoir accès, s'il le souhaite, à une formation supérieure. Rien ne justifie l'interdiction de se former sur base de critères culturels et sociaux, ou de sélection par l'argent.

Le libre accès est également nécessaire pour des raisons économiques. Le monde évolue de plus en plus rapidement vers une économie où le savoir est la compétence essentielle. Former le mieux possible un maximum de futurs travailleurs, et donc investir dans les « ressources humaines », c'est-à-dire entre autres, l'enseignement et la recherche, est un gage de bien-être pour l'ensemble de la société.

Enfin, le libre accès à un enseignement de qualité est indispensable au bon fonctionnement de notre société démocratique. Une société où chaque citoyen a les outils pour comprendre la complexité des choses.

Alors que signifie le libre accès ?

L'objectif est de permettre à un maximum de jeunes qui le souhaite d'obtenir une formation supérieure de qualité. Dans cet esprit on peut schématiser en disant que le libre accès recouvre trois notions :

- 1) Le libre accès financier: rien ne justifie une sélection par l'argent. Il s'agit ici d'obtenir un système de bourses, d'allocations et de prêts d'études efficaces.*
- 2) La liberté d'inscription dans toutes les années d'enseignement supérieur : c'est la problématique des refus d'inscription et du numerus clausus.*
- 3) Le libre accès social et culturel doit promouvoir l'acquisition de compétences requises et viser la réussite de tous. Il s'agit ici de lutter contre l'échec (ou plutôt les causes de l'échec, voir ci-dessous) en sachant que le taux d'échec est bien plus important parmi les jeunes issus de milieux défavorisés et les boursiers. »*

6 ETENDRE LA DEFINITION DU LIBRE ACCES

La Fédération des Etudiant(e)s Francophones considère la mobilité des étudiants à travers le globe comme étant un vecteur d'épanouissement et, évidemment, d'ouverture au monde. En tant que telle, inciter à la mobilité semble des plus logiques.

Cependant, la FEF estime qu'une mobilité étudiante doit être envisagée dans tous ses aspects, et particulièrement à la lumière d'un idéal pilier de sa politique, à savoir le libre accès.

Ce principe de libre accès à l'enseignement supérieur trouve une extension naturelle dans celui de libre accès à cette mobilité. En effet, la mobilité paraît une plus-value dans la formation. En tant que telle, lutter pour que tous les étudiants qui le désirent puissent y avoir accès relève de raisons de justice sociale, de viabilité économique, et de démocratie sociétale.

Actuellement, la mobilité est encore objet de nombreuses entraves, dont la question du coût. Financer cette mobilité doit être une priorité pour l'ensemble des pays signataires du futur Communiqué de Bergen.

7 FINANCER LA MOBILITE

Le 17 décembre 2002, la Fédération appelait, dans sa note *Bologne et le financement de l'enseignement*, « à la création d'un « fonds de compensation à la mobilité étudiante ». Celui-ci serait alimenté par un apport financier de tous les états membres de l'Union et redistribué à certains pays en fonction de l'accueil des étudiants issus d'autres pays de l'U.E. Cela dans le but de soutenir les pays qui développent une politique moins restrictive en matière d'accès à l'enseignement. »

Il convient aujourd'hui de dépasser ce simple vœu pieux, de poser un constat clair et d'émettre des propositions concrètes. L'article *Bologna Process and Social Services for Students*, rédigé à l'occasion de la Conférence Internationale sur le Futur des Services Sociaux pour les Etudiants qui s'est tenue à Leuven le 15 avril 2005, propose un mécanisme, appelé FEF.CFA.2005, propre à financer adéquatement ledit fonds. Il semble évident que la réflexion doit être continuée dans ce sens.

7.1 FEF.CFA.2005

L'algorithme de base est repris ci-dessous.

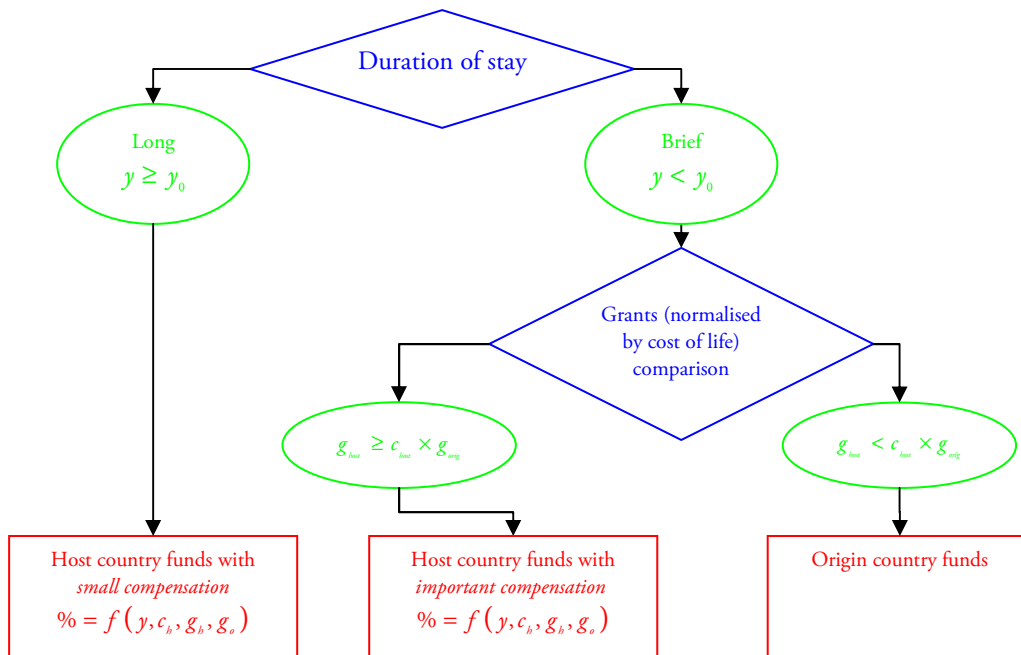


Fig. 4 – FEF.CFA.2005

A l'occasion de la Conférence de Bergen, la FEF désire lancer une réflexion approfondie sur base de ce schéma, et s'engage à se donner tous les moyens pour y parvenir.

8 LES AUTRES ENTRAVES

Il est avéré que l'entrave de la langue est majeure dans les questions de mobilité. La FEF considère que les institutions doivent proposer aux étudiants gratuitement des cours en langue leur permettant, avant même leur départ, de maîtriser au mieux les outils linguistiques. Cette formation est d'autant plus importante que la maîtrise des langues étrangères à l'issue du secondaire varie fortement suivant certains déterminismes tels que l'origine sociale de l'étudiant.

Il semble également logique à la Fédération, dans la suite de la note *Apte ou Inapte*, que tout système de test d'admission ou de critères académiques doit être abandonnée dans le cadre de la mobilité.